

Projet de réaménagement de la route 323 à Lac-des-Plages

**Du 13 janvier au 27 février 2004 : consultation du dossier  
et possibilité de requérir une audience publique**

**Québec, le 13 janvier 2004** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui le 13 janvier, à la demande du ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatifs au *Projet de réaménagement de la route 323 à Lac-des-Plages par le ministère des Transports*. Les documents sont accessibles à la population dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* qui débute, aujourd'hui, le 13 janvier et se terminera le 27 février 2004.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement. Le cas échéant, le ministre pourrait donner au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet. Une commission du BAPE serait alors formée par le président du BAPE pour mener à terme le mandat d'enquête et d'audience publique.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- **Municipalité de Lac-des-Plages**, 2053, chemin du Tour-du-Lac;
- **Bibliothèque municipale de Lac-des-Plages**, 2053, chemin du Tour-du-Lac (pour un accès gratuit à Internet seulement);
- **Municipalité d'Amherst**, 124, rue Saint-Louis.

Veuillez prendre note qu'un registre est disponible dans chacun des centres de consultation pour permettre aux citoyens qui le désirent d'y laisser leurs commentaires.

**QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN?**

Tout citoyen qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard **le 27 février 2004**, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE?**

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours, celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

## **LE PROJET**

Le promoteur, le ministère des Transports, compte reconstruire la route 323 dans les limites de la municipalité de Lac-des-Plages. Le tracé proposé serait d'une longueur de 6,84 kilomètres et nécessiterait une emprise d'une largeur de 55 mètres pour une superficie de 37,6 hectares. De plus, il s'éloignerait du lac des Plages et contournerait la municipalité de Lac-des-Plages et se situerait en majeure partie en milieu forestier où le déboisement serait nécessaire. Ce projet compléterait la dernière phase de la réfection de la route 323 dans la région de l'Outaouais.

Les travaux de reconstruction devraient s'échelonner sur 18 mois. Le coût du projet est estimé à 11 millions de dollars.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, en ce qui a trait au milieu naturel, le projet nécessiterait un déboisement de l'ordre de 31 hectares dont 4,8 hectares de plantations et 26,6 hectares de superficies boisées naturelles. Selon le promoteur, l'impact serait fort sur une érablière à bouleau jaune et tilleul mature âgée de plus de 90 ans qui serait scindée en deux par la route, et ce, sur une superficie de 0,55 hectares. Le promoteur propose comme mesure d'atténuation de minimiser le plus possible le déboisement, d'entreprendre les travaux de déboisement après la saison de reproduction des oiseaux et avant l'hiver.

Toujours selon l'étude d'impact, en ce qui concerne le milieu humain, le débit de dix-huit puits pourrait être réduit en raison de leur présence dans des secteurs où d'importants déblais seraient enlevés alors que trois autres puits pourraient être affectés par les fondants chimiques épandus sur la route. De plus, cinq puits situés à l'intérieur des emprises projetées seraient expropriés. Comme mesure d'atténuation, le promoteur prévoit assurer un suivi de la qualité de l'eau des puits, construire un autre puit, dans le cas où le puit est exproprié ou contaminé à cause des travaux. Par ailleurs, les résidants des lacs Lévesque et Quesnel seraient séparés du cœur du village par le nouveau tracé. Afin d'atténuer cet impact, le promoteur propose d'aménager une intersection sécuritaire avec la route 323. Enfin, certains résidants verraient leur propriété touchée, ce qui peut entraîner une expropriation ou un dédommagement à cause du rapprochement de la route. Selon le promoteur, environ six résidences se trouveraient sur une petite partie de l'emprise. Cependant le secteur est très accidenté ce qui peut exiger dans certaines portions des emprises plus grandes et ainsi augmenter le nombre de propriétés touchées. Comme mesure d'atténuation pour le rapprochement de la route de certaines résidences, le promoteur prévoit, entre autres, minimiser le déboisement et reboiser avec des conifères.

En ce qui a trait aux répercussions positives, la nouvelle route améliorerait le confort et la sécurité des usagers ainsi que le lien routier utilisé entre la région de Hull et Ottawa et le parc du Mont-Tremblant dans les Laurentides.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Rosemary Al-Hayek, au numéro suivant : (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca](mailto:rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca)